

**Notice d'utilisation COSOLUCE
pour le paramétrage dans Corail : Bascule vers la nomenclature
M57**

1.	Introduction.....	2
2.	Transposition vers les plans de compte M57.....	2
3.	Recalcul de la situation (Exercice 2022).....	2
4.	Création de l'exercice 2023.....	3
5.	Fongibilité des crédits	6
6.	Saisie des restes à réaliser 2022.....	7

1. Introduction

Le référentiel M57 étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions, qui offrent une plus grande marge de manœuvre aux gestionnaires.

Ce document décrit les différentes manipulations relatives au passage à ce plan de compte dans Corail.

2. Transposition vers les plans de compte M57

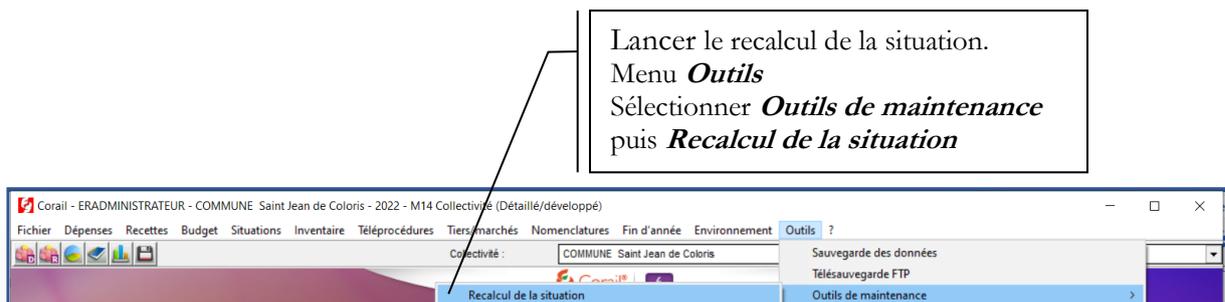
Le site <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/> met à notre disposition des tables de transposition et de correspondance vers les plans de comptes M57.

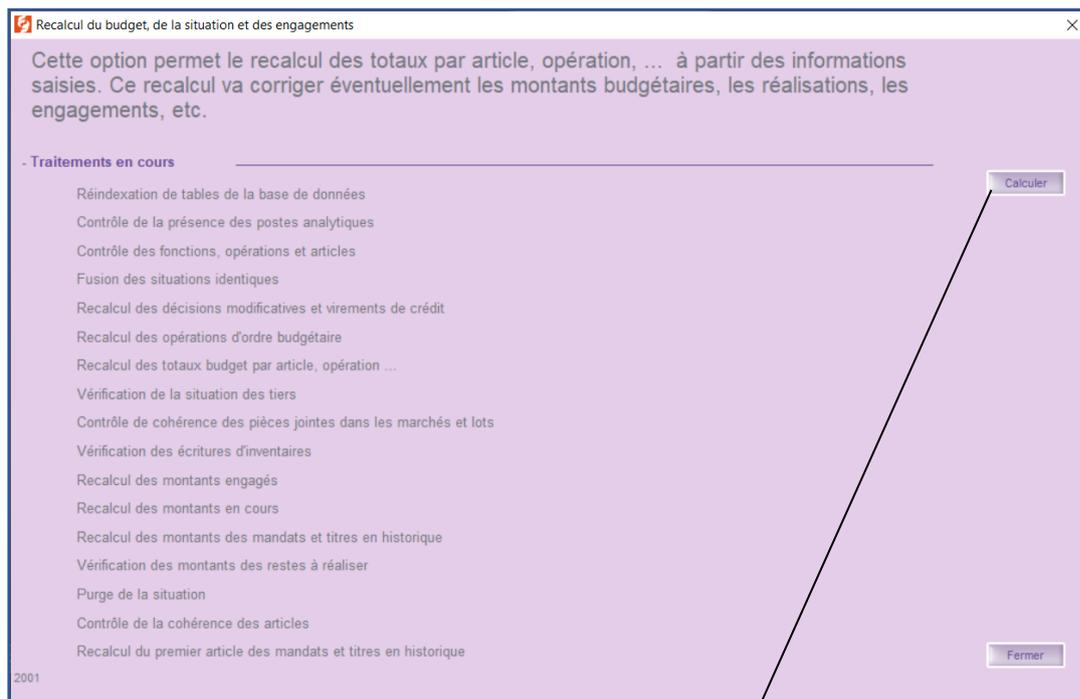
Voici le menu vous permettant de télécharger ces tables :



3. Recalcul de la situation (Exercice 2022)

Ce traitement recalcule les situations comptables et corrige les éventuelles anomalies. Il peut être fait également plusieurs fois au cours de l'année.





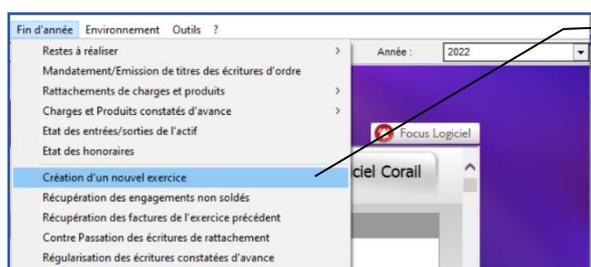
Cliquer sur le bouton **Calculer**

En fin de processus, une fenêtre s'ouvre indiquant que le recalcul s'est effectué avec succès.

4. Création de l'exercice 2023

Il est nécessaire d'ouvrir l'exercice 2023 avant de clôturer l'exercice 2022, afin de procéder au mandatement sur l'année 2023.

La journée complémentaire étant jusqu'au 31 janvier, des écritures sur l'année 2022 seront encore à effectuer.



Aller dans le Menu **Fin d'année**
et faire **Création d'un nouvel exercice**

Vérifier l'année de l'exercice comptable à créer : **2023**

Si vous souhaitez récupérer les engagements d'investissement et de fonctionnement non soldés, cocher les cases prévues sinon les décocher.

Vous pouvez également modifier les derniers numéros des décisions modificatives, des virements de crédits afin d'avoir une continuité dans la numérotation ou bien de débiter un nouvel exercice comptable avec des compteurs remis à zéro.

Si vous décidez de récupérer les engagements ne modifiez pas les derniers numéros d'engagement.

Cliquer sur le bouton **Création** pour lancer le traitement.



Si les engagements non soldés sont récupérés dans l'exercice suivant (N+1) un lien sera créé entre les engagements des 2 exercices.

Ce lien permet, si le solde d'un engagement de l'exercice N est modifié, de reporter cette modification sur l'engagement de l'exercice N+1.

	2022	2023
Dernier n° d'engagement de dépense :	51	51
Dernier n° d'engagement de recette :	514	514
Dernier n° de D.M. (Décision Modificative) :	0	0
Dernier n° de V.C. (Virement de Crédit) :	0	0
Dernier n° de bon de commande :	0	0

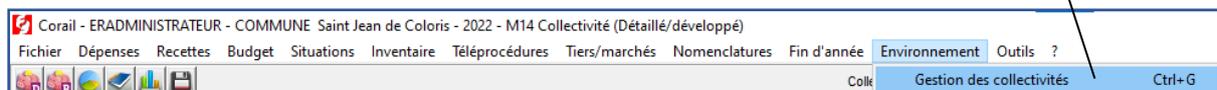
Une fenêtre s'affiche indiquant que la création du nouvel exercice a été effectuée avec succès.

L'exercice 2023 est pour l'instant sur la même nomenclature que le précédent. On va maintenant passer sur la nomenclature M57.

Il faudra au préalable délibérer et obtenir auprès de la trésorerie le niveau de détail souhaité du plan de compte :

- simplifié ou abrégé
- détaillé ou développé
- fonctionnel.

Faire **Environnement** et **Gestion des collectivités**



La fenêtre suivante s'ouvre :

Collectivités

COMMUNE Saint Jean de Coloris - 2023

Exercice

Trésorerie

Transfert

Budget

Réglage

Défaut

Numérotation

- Description

Dossier : MAIRIE DE Saint Jean de Coloris

Collectivité : COMMUNE Saint Jean de Coloris

Adresse : 2 Place de l'Hotel de Ville

Code postal : 64000 Ville : Saint Jean de Coloris

N° SIRET : 21470300100013 N° TVA intracommunautaire :

- Exercice comptable

Exercice : 2023 Population : 1106 habitants

Budget principal (par défaut) Budget annexe Budget autonome

M14 M22 M31 M4 Généraliste M41 M42 M43 M49 M52 M57

Collectivité CCAS Caisse des écoles M157 Association M157 syndicat M832 EPCI

Fonctionnel Détaillé (développé) Simplifié (abrégé)

> 3500 h. < 3500 h. < 500 h.

Ajouter

Supprimer

Valider

Annuler

Fermer

Cliquer sur le bouton radio **M57**.

Sélectionner le niveau de détail souhaité.

Cliquer sur **Valider**.

La fenêtre suivante apparaîtra :

Mise à jour du plan comptable

Vous allez mettre à jour votre plan comptable à partir de la dernière nomenclature présente sur votre machine. Vous pouvez choisir de supprimer les articles non utilisés qui ne figurent pas sur la nouvelle nomenclature. Enfin, cliquez sur Mise à jour pour effectuer le traitement de réactualisation.

- Nomenclature actuellement utilisée

M57

Mise à jour

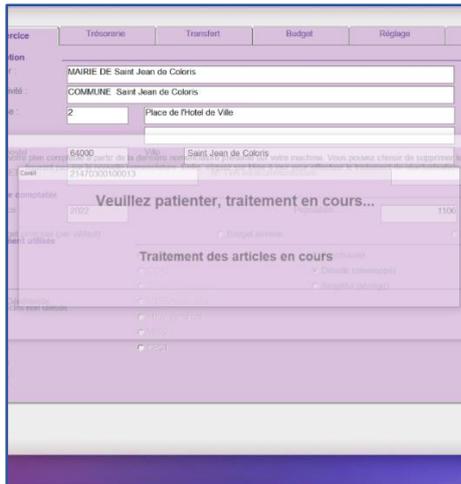
- Options

Suppression des articles non utilisés

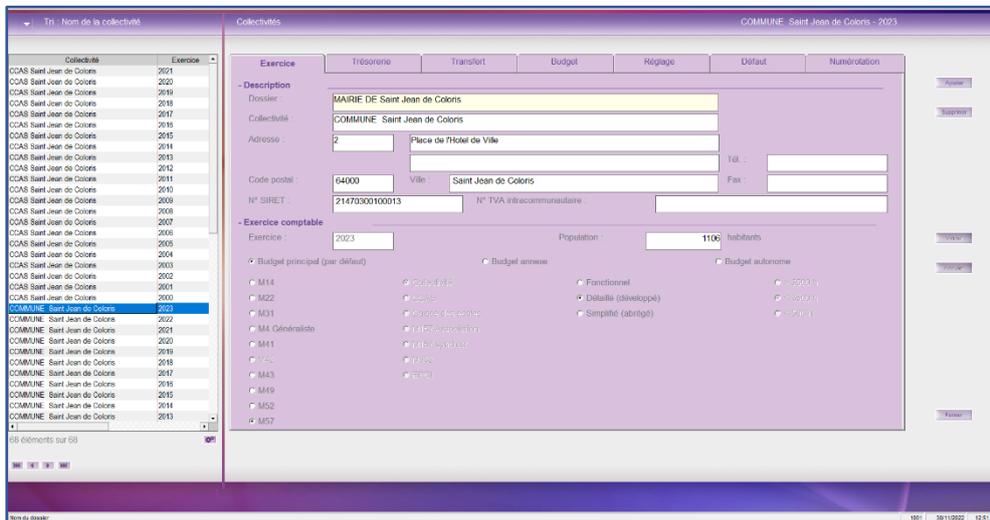
801.3

Cocher la case **Suppression des articles non utilisés** et cliquer sur **Mise à jour**.

La mise à jour s'exécute :



Le plan de compte est désormais le bon :



5. Fongibilité des crédits

Il s'agit de la faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5 % des crédits relatifs aux dépenses réelles de chacune des sections.

Les crédits relatifs aux dépenses de personnel sont exclus de ce dispositif.

Pour toute collectivité en M57, la limite maximale est paramétrée par défaut dans Corail, on peut le visualiser dans **Environnement/Gestion des collectivités** (depuis l'onglet **Budget**) :

Corail utilisera les valeurs saisies pour contrôler le dépassement des mouvements de crédits sur les virements de crédit saisis dans Corail.

Les valeurs grisées qui apparaissent sont les valeurs mesurées à partir des virements de crédits saisis.

On les retrouve quand on clique sur le bouton  présent dans l'écran des virements de crédit de Corail (faire **Budget/Virements de crédits**) :

6. Saisie des restes à réaliser 2022

Le changement de nomenclature impose une stratégie de gestion des RàR différente de celle des exercices précédents.

Il convient de ne reporter les montants uniquement lorsque l'article d'imputation est conservé d'une nomenclature à l'autre. Il faudra, pour cela se baser sur la table de transposition (cf. **2. Transposition vers les plans de compte M57**).